



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU
COMMERCE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Route de l'Aéroport
01 BP 363 Cotonou
BENIN
Tél. : +229 21 30 24 63
Fax : +229 21 30 70 31
<https://www.commerce.gouv.bj>
contact@gouv.bj

N° 1002 MIC/DC/SGM/DConc/SA

COMMUNIQUE

La Ministre de l'Industrie et du Commerce communique :

Il m'a été donné de constater que des associations ou organisations non gouvernementales (ONG) dépêchent des individus dans les bars, restaurants, boutiques, supermarchés, marchés, pour y opérer des contrôles relatifs aux conditions de vente et à la qualité des produits alimentaires, cosmétiques et d'entretien.


Je tiens à rappeler que, conformément aux textes en vigueur, le contrôle des conditions de vente et de la qualité des produits mis en vente sur le territoire national est une mission dévolue exclusivement aux agents du Ministère de l'Industrie et du Commerce ; du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, du Ministère de la Santé ainsi que du Ministère en charge de l'environnement, mandatés à cet effet.

En tout état de cause, j'invite les associations ou organisations non gouvernementales qui se livrent à de telles pratiques à y mettre fin au risque de subir la rigueur de la loi.

Enfin, j'invite les opérateurs économiques en particulier et les populations en général à dénoncer les auteurs de ces agissements à la Direction de la Concurrence, dans les Directions Départementales de l'Industrie et du Commerce et auprès des unités de la Police Républicaine.

Fait à Cotonou, le 30 Novembre 2023




Alimatou Shadiya ASSOUMAN